

RÉSEAU DES ÉMETTEURS FRANÇAIS UNION FRANÇAISE DES RADIOAMATEURS

Union sans but lucratif regroupant les radioamateurs, arrêté du 03.01.1994, reconnue d'utilité publique, décret du 29.11.1952

Section française de l'Union Internationale des Radioamateurs (I.A.R.U.)

Siège social: 32, rue de Suède - 37100 TOURS - Services administratifs: BP 7429 - F 37074 TOURS CEDEX - Tél: (33) 02 47 41 88 73

COMMISSION THF (<http://thf.ref-union.org>)

F6ETI, Philippe MARTIN
10, impasse Marie-Rose Guillot
F 19240 VARETZ
E-mail: f6eti@wanadoo.fr

Varets, le 4 décembre 2005

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION THF À TOURS LE SAMEDI 19 NOVEMBRE 2005

Rév 1-12/12/05

PRÉSENTS : F1AAM (réglementation), F5AGO (Commission TVA), F6BRV (ANTA), F6DZR (AMSAT-F), F5MAA (50 MHz), F6ETI (VHF manager),

EXCUSÉS : F1UNA, F5GZJ, F6HTJ, F6HYE, F6DVC, F8OP, F1NCP (FNRASEC).

ABSENTS : F5DFN, F6CER, F2MM.

DESTINATAIRES: Commission THF, Radio-REF, tous les membres du C.A. du REF-Union (via le Siège), membres associés.

Cette réunion s'étant déroulée en présence de six participants, l'ordre du jour prévu n'a pas été respecté.

1. Compte-rendu de la réunion du comité C5 IARU R1 de Davos

Les comptes-rendus ont été largement diffusés. F1AAM exprime un besoin de synthèse des débats. Les comptes-rendus publiés sont la traduction des minutes des comités, et les décisions prises sont traduites en recommandations. Lorsqu'il y a débat, un sous-groupe est constitué, qui fait justement la synthèse, puis formule une proposition qui généralement est adoptée. Il n'y a pas eu de cas au comité C5 où un vote a été nécessaire pour prendre une décision.

2. Commentaires sur les réponses de l'ARCEP aux dossiers 50 MHz, 430-434 MHz, 3,4 GHz.

Fin 2004, la commission THF a élaboré trois importants dossiers, concernant les bandes 50 MHz, 430-434 MHz et 3,4 GHz. Ces dossiers ont été remis par le REF à l'administration fin 2004/début 2005.

Dans l'éditorial de Radio-REF de septembre, un "pavé" de dernière minute annonce que l'ART (ARCEP) a répondu, et que ces réponses seraient publiées dans Radio-REF d'octobre.

Dans Radio-REF d'octobre sont publiées, sur trois pleines pages, les réponses de l'ARCEP sur ces trois dossiers. Sans aucun commentaire.

Les membres présents de la commission THF sont profondément déçus, et ne se satisfont pas de ces lettres, émanant du "Chef de l'unité fréquences, adjoint au chef du service opérateurs et régulation ressources rares" de l'ARCEP. Elles n'apportent rien, elles sont des "non réponses" qu'il aura fallu attendre près d'un an, et ne répondent en rien aux argumentaires et motivations avancés, voire les éludent et ne justifient pas le refus.

Les membres présents de la commission THF regrettent que le président du REF, en déplacement, qui assure seul les relations avec l'administration, n'ait pu se faire représenter à cette réunion pour

donner tous les commentaires nécessaires. C'est en effet la seule fois dans l'année où une journée peut être consacrée à ces questions.

Les membres de la commission THF n'ont aucune information sur la conviction, la vigueur et l'argumentation avec lesquelles sont défendus ces dossiers. Les réponses reçues ne les rassurent pas. Afin d'obtenir des réponses circonstanciées que nous sommes en droit de recevoir aux dossiers présentés, la commission THF va réfléchir sur des stratégies complémentaires : demandes d'explications à l'ARCEP par le REF-Union, actions vers les élus via les établissements départementaux.

3. Balises

F6HTJ, excusé, avait communiqué les projets de balises suivants :

Saône et Loire : 2320,971 MHz.

Isère :

- 1296,938 MHz, 2320,938 MHz, 10368,938 MHz (F1LCE).

- 5760,830 MHz (F5LGJ).

Corse : 144,485 MHz.

Vaucluse : 10368,884 MHz (ex 10368,755 MHz du 13).

Pyrénées Atlantiques : 144,464 MHz.

Landes : 2320,840 MHz.

Pyrénées Orientales : 5760,866 MHz.

Par ailleurs, F1AAM est en train de traiter des problèmes de "brouillages" occasionnés à des installations militaires par les balises 432 MHz d'Istres (F1ZNI) et de Lourdes (F5XAG), et de procéder à des essais de compatibilité. La fréquence de la balise d'Istres a été déplacée provisoirement dans la portion primaire de la bande (434,025 MHz) pour mener à bien ces essais, celle de Lourdes a été provisoirement arrêtée.

4. Brouillages 144 MHz

De plus en plus de brouillages de la bande 144 MHz émanant de boîtiers de fournisseurs de services téléphones/Internet sont constatés par des radioamateurs. Il est conseillé aux OM concernés de prendre contact avec la commission CEM (F2MM) afin d'envisager les actions nécessaires pour y remédier.

5. TVA sur 1255 MHz

F6BRV évoque les problèmes de réception TVA sur 1255 MHz (brouillage par les radars). Il est rappelé que sur cette bande, le service d'amateur est en statut secondaire. Pour mémoire, lors de la précédente réunion de la commission THF (novembre 2004), il avait été demandé à l'ANTA, membre associé du REF-Union, de monter un dossier sur cette question.

6. Préparation des points à soumettre à la prochaine à la réunion intérimaire IARU R1 (Vienne, février 2007) et à notre administration pour la prochaine réunion de concertation.

La prochaine réunion intérimaire du comité C5 (V/U/SHF) IARU R12 aura lieu à Vienne en février 2007. Il est déjà temps de réfléchir aux sujets qui devront y être abordés.

7. Budget de la commission.

Il doit permettre une réunion annuelle de la commission THF.

8. Date de la prochaine réunion de la réunion.

La date de la prochaine réunion est fixée au 18 novembre 2006.

F6ETI, Philippe MARTIN
Responsable de la commission THF.